

GUIDE D'INTÉGRATION DU NOUVEL ÉTUDIANT
MAJEURE EN CRIMINOLOGIE
À L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Par Étienne Blais
Professeur titulaire PhD
Responsable de la Majeure en criminologie
École de criminologie

2021-2022

Inspiré du guide d'intégration de l'étudiant du Baccalauréat en criminologie élaboré par Valérie
Préseault, responsables des études de premier cycle et coordonnatrice des stages

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1- Mot de bienvenue | 3 |
| 2. La Majeure en quelques mots | 4 |
| 3- Structure du programme de la Majeure | 5 |
| 4- Transferts et équivalences | 6 |
| 5- Rencontres durant l'année..... | 6 |
| 6- Politique sur le plagiat..... | 7 |
| Règles pendant un examen | 7 |
| 7- Examens différés (ABSENCE À UN EXAMEN)..... | 7 |
| Processus | 7 |
| Règlement pédagogique..... | 8 |
| 8- Notation | 9 |
| 9 - Règle sur les retards pour les remises des travaux..... | 12 |
| 10 - Demande de révision de notes..... | 12 |
| 11 - Dates importantes..... | 13 |
| 12- Évaluation des enseignants par les étudiants | 14 |
| 13- Synchro et Centre étudiant | 14 |
| 14- Inscriptions aux cours..... | 15 |
| 15 - Consulter vos notes | 17 |
| 16- AÉECUM (document fourni par AÉECUM) | 19 |
| 17- FAÉECUM (document fourni par AÉECUM)..... | 20 |
| 18- CICC | 20 |
| 19 - Services..... | 21 |
| Autres informations et liens importants | 21 |
| 20 - Participation aux divers comités de l'École de criminologie | 22 |
| 21 - Personnes – ressources et leurs rôles | 23 |
| Rôles et tâches..... | 23 |
| Annexe structure de programme | 25 |
| Annexe cheminement type pour les étudiants de la majeure en criminologie | 27 |

1- Mot de bienvenue

Bienvenue au sein de l'École de criminologie et félicitations, car nous avons des programmes très contingentés et il est difficile d'y être admis.

Nous sommes heureux de vous accueillir et nous espérons que ce parcours chez nous vous permettra de parfaire vos connaissances et vos expériences tout en ayant du plaisir et en vous développant au plan personnel et professionnel.

Nous avons une équipe d'enseignants très compétents et à la fine pointe des meilleures pratiques et des connaissances théoriques. De plus, ils sont proches des étudiants et ils sont soucieux de votre réussite scolaire. Nous avons aussi une belle équipe d'employés de soutien pour vous accompagner dans votre parcours académique.

Ce guide regroupe plusieurs informations déjà disponibles sur le site web www.umontreal.ca, mais que nous avons cru bon de résumer et d'adapter à notre unité académique pour vous rendre le tout plus digeste. Vous pourrez compléter ces informations en consultant les autres sources et sites disponibles. En effet, nous n'avons pas la prétention d'avoir tout abordé ici.

Nous vous invitons à vous procurer et à consulter le guide étudiant de l'Université de Montréal au <http://carrefoursae.umontreal.ca/> qui complète nos informations. Vous pouvez aussi vous inscrire à udem + 1 sur facebook (**udem +1 2021-2022**). Les étudiants peuvent récupérer leur agenda au local de la FAÉCUM du pavillon Laval, au local 6264.

Bonne rentrée et au plaisir de vous rencontrer en cours d'année !!!!

Étienne Blais, PhD
Professeur titulaire
Responsable de la Majeure en criminologie
École de criminologie - Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, Jean-Brillant, bureau C-4121
Montréal (Québec) H3T 1N8
Tél. 514 343 73 28
etienne.blais@umontreal.ca

Campus Laval
Local 6184

2. La Majeure en quelques mots

Le programme de Majeure en criminologie compte 60 crédits. C'est-à-dire que vous devez compléter un total de 20 cours dont 12 sont obligatoires, sept sont optionnels et un est au choix. Une annexe, à la fin du guide, identifie les différents cours du programme et leur statut (obligatoire, optionnel ou au choix). Alors que les cours obligatoires permettent d'acquérir des connaissances générales en criminologie (bloc A), les cours optionnels vous permettent d'approfondir certaines thématiques propres à vos intérêts et besoins (blocs B, C et D).

Le programme de Majeure est offert exclusivement au campus de Laval de l'Université de Montréal. Ce programme s'adresse aux étudiants et professionnels s'intéressant à l'étude du phénomène criminel. Le programme de majeure en criminologie permet aux candidats d'acquérir des connaissances sur l'intervention auprès des clientèles judiciairisées et victimes d'acte criminel. Ce programme permet aussi de développer un savoir et des compétences sur l'analyse des normes pénales et la prévention du crime. La variété de cours offerts permet ainsi aux étudiants de se spécialiser sur certaines questions liées au phénomène criminel.

Un baccalauréat est souvent nécessaire pour œuvrer dans le domaine de l'analyse ou de l'intervention criminologique. Ainsi, la Majeure en criminologie, bonifiée d'une mineure ou d'un certificat d'une autre discipline, permet d'obtenir un baccalauréat par cumul, donnant ainsi la possibilité aux diplômés de travailler dans le domaine de l'intervention dans les milieux qui ne nécessitent pas l'adhésion à un ordre professionnel. À cet effet, l'Ordre des criminologues du Québec (ODQ) a été créé en 2015 et il est obligatoire d'en faire partie pour poser certains actes réservés ou être agent de probation ou conseiller en milieu carcéral pour le ministère de la Justice du Québec. Il n'en demeure pas que plusieurs emplois ne demandent pas l'adhésion à l'ODQ.

Depuis l'automne 2018, la Majeure en criminologie, jumelée à certains certificats ou mineures, permet d'obtenir un baccalauréat par appellation en étude du phénomène criminel (BACCAP) (voir l'annexe à la fin du document pour connaître les certificats et mineures permettant d'obtenir le BACCAP). En plus de reconnaître la nature du parcours académique et d'améliorer l'employabilité des candidats, le BACCAP permet aussi aux candidats de parfaire leurs connaissances sur des thématiques propres à l'intervention ou à l'analyse criminologique. Enfin, le BACCAP donne également accès aux programmes de deuxième cycle en criminologie.

3- Structure du programme de la Majeure

Ce programme est **offert au campus Laval**

1^{ère} année : cours obligatoires

Automne

- CRI 1200-L Méthodologie en criminologie
- CRI 1100-L Psychocriminologie
- CRI 1511-L Délinquance et facteurs criminogènes
- CRI 3900-L Justice des mineurs
- CRI 1212-L Pratiques criminologiques

Hiver

- CRI 1730-L Victimologie
- CRI 1050-L Sociocriminologie
- CRI 1151-L Justice criminelle
- CRI 1600-L Initiation aux méthodes quantitatives
- CRI 2990 et PHI 2990 Enjeux éthiques en criminologie

2^{ème} année : cours obligatoires et à option

Automne

- CRI 2052-L Insertion/réinsertion sociale

- 4 cours des bloc 91B, 91C ou 91D

Hiver

- CRI 2410-L Pénologie

- 3 cours des bloc 91B, 91C ou 91D

- 1 cours au choix (pas de sigle CRI)

Voir également le cheminement type en annexe.

4- Transferts et équivalences

Si l'étudiant a fait des cours universitaires, il peut demander des **équivalences** ou **transferts**. Il doit remplir le formulaire approprié et fournir le plan de cours du cours suivi ainsi que le relevé de notes officiel si le cours a été suivi dans une autre université que l'UdeM (aucune copie ne sera acceptée). Le dossier sera étudié et une décision sera rendue. Il est entendu que la structure de programme doit être respectée.

Cours suivis à UdeM : si la demande est acceptée, c'est alors un **transfert** et la note apparaît au relevé de notes du programme de criminologie.

Cours suivis dans une autre université : si la demande est acceptée, on parle ici d'**équivalence** et la mention « eqv » apparaît au dossier scolaire et non la note.

Les formulaires pour demander des transferts ou des équivalences de cours se trouvent dans votre centre étudiant. Vous trouverez de plus amples informations sur le site du SAFIRE.

<https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/ressources-etudiantes/>

5- Rencontres durant l'année

Vous recevrez divers courriels au cours de l'année et voici les rencontres à ne pas manquer :

- Rencontre accueil **obligatoire** (juin ou août avant la 1^{ère} année)
- Rencontre information sur la maîtrise en criminologie (décembre)
- Rencontre cours d'été (février-mars)
- Rencontre choix de cours (avril)

À quelques reprises durant l'année, nous organisons des midi-conférences ou des conférences en fin de journée. De nouveau, vous en serez informés par courriel (p. ex : atelier sur la recherche d'emploi, rencontre questions-réponses avec les responsables de programme).

Les professeurs de l'École de criminologie font aussi partie de plusieurs centres de recherche qui organisent des rencontres et conférences. Vous trouverez de l'information directement sur les sites des centres de recherche.

Centre international de criminologie comparée (CICC) : <https://www.cicc-iccc.org/fr/>

Centre d'étude sur le trauma : <https://trauma.criusmm.net/a-propos/>

Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant :
<http://www.gripinfo.ca/Grip/Public/www/>.

Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal :
<https://criusmm.ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/fr>

6- Politique sur le plagiat

L'Université de Montréal s'est dotée d'une politique en matière de plagiat. Voici le lien pour le règlement détaillé sur le plagiat de UdeM que nous vous invitons à bien consulter. <http://www.integrite.umontreal.ca/>

Règles pendant un examen

- L'étudiant doit présenter sa carte étudiante
- Ne plus accepter de nouveaux étudiants à l'examen si l'un d'entre eux a déjà quitté la classe
- Aucun étudiant ne doit quitter la classe avant la 1^{ère} heure
- Si un étudiant doit aller à la salle de bain, il doit être accompagné d'un surveillant (on peut alors demander au premier de vider ses poches, retirer le cellulaire)

7- Examens différés (ABSENCE À UN EXAMEN)

Processus

- L'étudiant doit informer le département (responsable de programme ou TGDE) le plus rapidement possible et **maximum 7 jours ouvrables** suite à la journée d'examen s'il ne peut s'y présenter.
- L'étudiant doit informer le professeur dès qu'il sait qu'il ne peut pas se présenter à l'examen (ceci peut se faire par courriel)
- L'étudiant doit remplir et remettre (au TGDE ou responsable de programme) un formulaire **et les preuves justificatives originales qui motivent l'absence. Aucune photocopie ou preuve envoyée électroniquement ne sont acceptées. Le formulaire est disponible sur le centre étudiant.**
- Le département (responsable de programme et direction) approuve ou non la reprise de l'examen (**le chargé de cours ou le prof ne peut le faire**) et la TGDE informe l'étudiant et l'enseignant.
- L'enseignant détermine quel type de reprise sera octroyé (examen différé, examen oral, report sur la note finale, travail écrit)
- L'enseignant est responsable de planifier la reprise de l'examen de **mi-session** (intra) (surveillance et correction) avec le TGDE (réserver local et informer l'étudiant). Pour la **fin de session**, c'est le SAFIRE qui gère les dates et endroits de reprise d'examens (et qui informe l'étudiant) si c'est le type de reprise qui est décidé par l'enseignant.

Règlement pédagogique

- *La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.*

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

(Source : Extraits du Règlement pédagogique des études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal)

8- Notation

Premièrement voici l'article 11.1 du Règlement des études de premier cycle :

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon le système littéral. Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

| NOTES | | POINTS |
|-------|-------------------|---------|
| A+ | EXCELLENT | 4,3 |
| A | | 4,0 |
| A- | | 3,7 |
| B+ | TRÈS BON | 3,3 |
| B | | 3,0 |
| B- | | 2,7 |
| C+ | BON | 2,3 |
| C | | 2,0 (a) |
| C- | | 1,7 |
| D+ | PASSAGE | 1,3 |
| D | | 1,0 (b) |
| E | FAIBLE (ÉCHEC) | 0,5 |
| F | NUL (ÉCHEC) | 0,0 |
| F* | ÉCHEC PAR ABSENCE | 0,0 |

(a) = Note maximum pour examen de reprise et Note de passage dans un programme

(b) = Note de passage dans un cours

Certains cours peuvent être évalués par l'une ou l'autre des mentions suivantes :

(S) succès sans valeur numérique

(E) échec sans valeur numérique

(SN) sans notation sans valeur numérique

Diverses mentions peuvent également être inscrites au relevé de notes de l'étudiant. Ces dernières ne comportent aucune valeur numérique; ce sont :

ABA abandon

ATN en attente

EF évaluation facultative

EQV équivalence

EXE exemption

REM remise

SE sans évaluation

Lors de l'assemblée départementale du 4 décembre 2015, il a été convenu que les enseignants auraient désormais le choix d'utiliser soit a) une **grille de conversion à partir des pourcentages** (ex : A+ pour les étudiants ayant 90% et plus), soit b) **une grille de conversion à partir des rangs** (ex. : A+ pour le premier 8% des étudiants d'un groupe). Vous devez vous référer au plan du cours pour connaître quelle grille de conversation l'enseignant utilisera.

À compter de maintenant, le système de notation pourra donc varier un peu d'un cours à l'autre c'est-à-dire que les enseignants ne peuvent pas adopter n'importe quelle grille. Ils doivent s'en tenir à l'une ou l'autre des grilles ci-dessous :

a) Grille de conversion des pourcentages

| Grille de conversion des pourcentages | | | |
|---------------------------------------|----------------|-----------|-------------|
| Points | Note littérale | Valeur | Pourcentage |
| 4,3 | A+ | Excellent | 90 |
| 4 | A | | 85 |
| 3,7 | A- | | 80 |
| 3,3 | B+ | Très bon | 77 |
| 3 | B | | 73 |
| 2,7 | B- | | 70 |
| 2,3 | C+ | Bon | 65 |
| 2 | C | | 60 |
| 1,7 | C- | | 57 |
| 1,3 | D+ | Passable | 54 |
| 1 | D | | 50 |
| 0 | E | Échec | -de 50 |

b) Grille de conversion des rangs (1^{er} cycle)

| Grille de conversion des rangs (1 ^{er} cycle) | | | |
|--|----------------|-----------|-------------|
| Points | Note littérale | Valeur | Pourcentage |
| 4,3 | A+ | Excellent | 8% |
| 4 | A | | 25% |
| 3,7 | A- | | |
| 3,3 | B+ | Très bon | 35% |
| 3 | B | | |
| 2,7 | B- | | |
| 2,3 | C+ | Bon | 25% |
| 2 | C | | |
| 1,7 | C- | | 0-7% |
| 1,3 | D+ | Passable | |
| 1 | D | | |
| 0 | E | Échec | 0% |

Enfin, il reste à préciser que le règlement des études de 1er cycle (articles 9.3) indique ceci :

« 9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

a) *Attribution d'une note*

Le professeur responsable de l'évaluation attribue les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.

b) *Confirmation de la note*

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.

c) *Mention au dossier*

Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier. »

9 - Règle sur les retards pour les remises des travaux

« Les travaux remis en retard, sans motif valable, seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Ce délai ne peut excéder 5 jours. Les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours. Si vous ne remettez pas votre travail à la date convenue, vous devez le faire au secrétariat de l'École de criminologie, le manuscrit étant signé et daté par un employé du département. »

(Source : Extrait du Règlement pédagogique des études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal).

10 - Demande de révision de notes

L'étudiant peut demander une révision de notes dans les 21 jours ouvrables suite à remise de note. Il doit alors remplir un formulaire à cet effet au doyen ou à son autorité, (à l'École de criminologie, l'étudiant remet son formulaire au TGDE qui le remet à la direction) qui doit approuver ou non cette demande. Vous serez alors informé de la demande et recevrez une copie du formulaire. Suite à cette demande, l'enseignant a maximum 30 jours pour informer la direction s'il maintient la note, s'il l'augmente ou s'il l'a diminué. Si l'étudiant n'est pas satisfait de la décision, il peut faire une demande de révision exceptionnelle en remplissant le formulaire à cet effet. Un comité est alors composé du directeur et de deux autres personnes pour évaluer la demande. À chaque étape, la décision est retransmise à l'étudiant et à l'enseignant responsable du cours.

<http://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/ressources-etudiantes/>

(Source : Extraits du Règlement pédagogique des études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal)

11 - Dates importantes

Automne 2021

| | |
|----------------------------------|--|
| 1 ^{er} septembre 2021 : | Rentrée des étudiants |
| 6 septembre 2021 : | Congé universitaire – Fête du travail |
| 21 septembre 2021 : | Date limite pour annulation de cours et modification des choix de cours* |
| 11 octobre 2021 : | Congé universitaire – Action de grâce |
| 18 au 24 octobre 2021 : | Période d'activités libres (relâche) |
| 5 novembre 2021 : | Date limite pour l'abandon de cours* |
| 22 décembre 2021 : | Fin du trimestre |

Hiver 2022

| | |
|-----------------------------|--|
| 6 janvier 2022 : | Début des cours |
| 21 janvier 2022 : | Date limite pour annulation de cours ou modification des choix de cours* |
| 28 février au 6 mars 2022 : | Période d'activités libres (relâche) |
| 13 mars 2022 : | Date limite pour l'abandon de cours* |
| 15 au 18 avril 2022 : | Congé universitaire ou férié (Congé Pascal) |
| 29 avril 2022 : | Fin du trimestre |

* À moins d'indication autre inscrite à l'horaire du cours.

12- Évaluation des enseignants par les étudiants

Une évaluation officielle est faite dans les deux dernières semaines de cours. L'évaluation se fait en ligne sur Omnivox. Il est demandé à l'enseignant de sortir de la classe pendant le processus d'évaluation.

Les commentaires qualitatifs écrits par les étudiants seront retranscrits et remis à l'enseignant pour éviter de reconnaître les étudiants.

L'École de criminologie suggère aux enseignants de faire une évaluation écrite ou orale à la 5^{ème} semaine de cours afin de s'ajuster dans son enseignement. Cette évaluation n'est pas obligatoire, mais elle est fortement encouragée.

13- Synchro et Centre étudiant

http://www.ti.umontreal.ca/Synchro/accueil_synchro.html

Pour avoir accès à synchro vous devez avoir un UNIP et un mot de passe.

Dans votre **centre étudiant**, vous avez accès à différentes informations. Il est important de bien consulter et respecter votre structure de programme. Nous vous invitons à ne pas vous inscrire à des cours hors programme ou dans la section cours non-contributoires. Il existe des cours obligatoires qui sont essentiels à votre formation (vous devez les suivre) et des cours optionnels (vous avez le choix parmi une liste de cours, mais vous devez respecter les minimum et maximum de cette section), des cours au choix (cours en dehors de criminologie, 2 cours à faire pour compléter le baccalauréat), un cours 01Y (un cours à choisir dans une liste de cours en dehors de criminologie).

\$\$ *Si vous avez un solde impayé, vous ne pourrez pas vous inscrire à des cours et le TGDE non plus. Vous devez communiquer avec le **service des droits de scolarité** pour régler la situation.*

Plusieurs capsules sont disponibles pour vous aider dans votre Centre étudiant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/index.html>

Si les capsules ne répondent pas à vos questions, vous pouvez communiquer avec le Service aux étudiants au 514-343-7212

14- Inscriptions aux cours

SYNCHRO Académique

Centre étudiant

Études

[Rechercher Programme études](#)

[Inscription](#) ←

[Vos données études](#)

[Spécialisation](#)

Autres ↕ >>

📅 Dates limites 📄 URL [Légende de l'horaire](#)

| Automne 2015 Horaire de cours | | |
|-------------------------------|-------|--|
| | Cours | Horaire |
| 📅 | 📄 | CRI 6008-A TH (10157) |
| | | Ma 13:00 - 15:59 C-4141 Pav. Lionel-Groulx |
| 📅 | 📄 | CRI 69051-A TH (2362) |
| | | Ve 08:30 - 11:29 B-4265 Pav. 3200 J.-Brillant |
| 📅 | 📄 | SPT 6000-A TH (4836) |
| | | À communiquer |

horaire hebdo. ▶

panier inscription ▶

RECHERCHE COURS

Blocages

Aucun blocage

À faire

Aucune chose à faire

Dates inscription

Période d'inscription 1
Vous pourrez vous inscrire à des cours pour la session Automne 2015 Session régulière le 9 avril 2015 à 00:01.

détails ▶

Étudier à l'UdeM

[Programmes d'études Studium International](#)

Service aux étudiants

[Carte UdeM](#)
[Vie étudiante](#)
[Tests de français](#)

Gestion des études

Finances

Votre compte

[Interrogation compte](#)

Aide financière

[Afficher aide financière](#)

Autres ↕ >>

i Aucuns frais impayés.

Sommaire compte

Vous devez 0.00.

- Solde: 0.00
- N/A: 0.00

Votre matricule 1021941 doit obligatoirement être indiqué lors du paiement des droits de scolarité

transaction paiement ▶

»

Rechercher | Programme études | Inscription | Vos données études

panier | historique cours

Panier

Ajouter cours au panier

Le panier sert à enregistrer temporairement les cours qui vous intéressent.

Hiver 2015 | Premier cycle | Université de Montréal

[Légende de l'horaire](#) ● Ouvert ■ Fermé

Rech. cours

Vos cours oblig. et à option
 Cours au choix et hors prog.

| Hiver 2015 Panier | |
|------------------------|------------------------|
| | Désignation d'exigence |
| Votre panier est vide. | |

rechercher ←

▼ Votre horaire cours Hiver 2015

✔ Inscrit ✘ Abandonné

| Cours | Description | Jours/heures | Local | Désignation d'exigence | Enseignant | Crédits | Statut |
|-----------------------------------|------------------------|---------------|---------------|--------------------------|----------------|---------|--------|
| CRI 3263-E (3255) | Stage pratique 2 (STG) | À communiquer | À communiquer | 1-065-1-0 Cours à option | G. Berliouette | 4.50 | ✔ |

15 - Consulter vos notes

SYNCHRO Académique

Centre étudiant

▼ **Études**

[Rechercher Programme études](#)

[Inscription Vos données études](#)

[Spécialisation](#)

Autres ↕ >>

📅 Dates limites 📄 URL [Légende de l'horaire](#)

Automne 2015 Horaire de cours

| | Cours | Horaire |
|---|-----------------------|--|
| 📅 | CRI 6008-A TH (10157) | Ma 13:00 - 15:59 C-4141 Pav. Lionel-Groulx |
| 📅 | CRI 69051-A TH (2362) | Ve 08:30 - 11:29 B-4265 Pav. 3200 J.-Brillant |
| 📅 | SPT 6000-A TH (4836) | À communiquer |

horaire hebdo. ▶

panier inscription ▶

RECHERCHE COURS

▼ **Blocages**
Aucun blocage

▼ **À faire**
Aucune chose à faire

▼ **Dates inscription**
Période d'inscription 1
 Vous pourrez vous inscrire à des cours pour la session Automne 2015 Session régulière le 9 avril 2015 à 00:01.
détails ▶

▼ **Étudier à l'UdeM**
[Programmes d'études Studium International](#)

▼ **Service aux étudiants**
[Carte UdeM](#)
[Vie étudiante](#)
[Tests de français](#)

▼ **Gestion des études**

▼ **Finances**

Votre compte

[Interrogation compte](#)

Aide financière

[Afficher aide financière](#)

Autres ↕ >>

i **Aucuns frais impayés.**

Sommaire compte

Vous devez 0.00.

- Solde: 0.00
- N/A: 0.00

Votre matricule 1021941 doit obligatoirement être indiqué lors du paiement des droits de scolarité

transaction paiement ▶

Rechercher

Programme études

Inscription

Vos données études

Vos données études

Exigences réussite [Votre rapport cheminement](#)
Rapport simulation [Création scénario simulation](#)
Spécialisation [Votre spécialisation](#)

Transfert crédits [Votre rapport transfert crédits](#)

Historique cours [Votre historique cours](#)

Relevé [Relevé notes non officiel](#)

[Demande relevé notes officiel](#)

Attestation inscription et diplômes [Demande attestation inscription et diplômes](#)

Résultats exigés [Consulter mes résultats scolaires](#)

Étapes obligatoires [Consulter mes étapes obligatoires](#)

Remise diplômes [Demande remise diplôme](#)

Votre programme :

- ↳ Établissement - Université de Montréal
- ↳ Cheminement - Cycles supérieurs
- ↳ Progr. - Criminologie 2e.
- ↳ (Maîtrise) - Criminologie
- ↳ (Modalité) - Avec Mémoire

16- AÉÉCUM (document fourni par AÉÉCUM)

L'Association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal (AÉÉCUM) est votre association étudiante dès votre inscription à l'École. Celle-ci est affiliée à la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

L'exécutif de l'Association est élu lors de deux assemblées générales ordinairement tenues au début de la session d'automne et à la fin de la session d'hiver. Il se compose de 13 membres ; président(e), coordonnateur(ice) aux cycles supérieurs (2 postes), coordonnateur(ice) aux affaires internes et académiques, coordonnateur(ice) aux affaires externes, coordonnateur(ice) à la vie étudiante (3 postes), coordonnateur(ice) aux communications, coordonnateur(ice) aux services aux finissants, coordonnateur(ice) aux finances, coordonnateur(ice) au Campus Laval et secrétaire d'assemblée. Des postes de juniors sont également à combler pour certains postes. Présente sur différentes instances de l'École de criminologie et de l'Université de Montréal, l'AÉÉCUM a notamment pour mission d'assurer la défense des droits et des intérêts de ses membres.

Soucieux de l'accueil de ses nouveaux membres et de leur insertion tant à l'École qu'à l'Université de Montréal, les membres de l'exécutif tiennent des permanences quotidiennes dans les locaux de l'association afin d'assurer le soutien nécessaire aux étudiants des trois cycles d'études en criminologie. L'Association étudiante se charge entre autres d'organiser des activités socioculturelles et académiques telles que les initiations annuelles, la fête de Noël, la traditionnelle cabane à sucre, différents tournois sportifs et, au niveau des cycles supérieurs, d'organiser des événements scientifiques.

Comme toute association, le dynamisme et la vitalité de l'AÉÉCUM dépendent fortement de la participation de ses membres. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact avec votre association étudiante si vous désirez vous impliquer, ou encore pour toute question relative à la vie étudiante ou à la défense de vos droits et intérêts. N'hésitez pas à communiquer avec l'AÉÉCUM : par courriel à l'adresse électronique suivante : aeecum.udem@gmail.com

17- FAÉCUM (document fourni par AÉÉCUM)

La mission de la Fédération est de représenter, par l'intermédiaire de ses associations membres, les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal afin de défendre leurs droits et intérêts, principalement dans le domaine universitaire, mais également sur les plans social, économique, culturel et politique.

La FAÉCUM offre des services aux étudiants du Campus Laval, notamment un service de photocopies, d'impression avec clé USB, de numérisation de documents et de reliure de documents. Les étudiants peuvent également y récupérer leur agenda gratuitement, obtenir des billets pour les diverses activités de la FAÉCUM, se procurer du matériel scolaire (cahiers, stylos, surligneurs...) ainsi que des produits de la FAÉCUM. Le local de la FAÉCUM du Campus Laval est le local 6264 (à la sortie des ascenseurs, il suffit de se diriger à la droite et c'est le local à côté du local des associations du Campus Laval). Il est ouvert de 8h à 13h et il est possible de le joindre en appelant au (514) 343-6111 (poste 84622).

En tant qu'association membre, l'AÉÉCUM est invité à siéger à différentes instances de la FAÉCUM. Notamment, le congrès général annuel, durant lequel le bureau exécutif pour l'année suivante est élu, ainsi que les conseils à la vie étudiante, les conseils aux affaires académiques, les conseils centraux, etc.

Pour plus d'informations sur la FAÉCUM et les services qui y sont offerts, consultez le site web : <http://www.faecum.qc.ca/>. Ou encore informez-vous auprès des représentants de votre association étudiante.

18- CICC

CICC - Centre International Criminologie Comparée. Ce centre qui regroupe des chercheurs dans le domaine de la criminologie et de la sécurité est situé sur le même étage que les locaux de l'École de criminologie au C-4086 <http://www.cicc.umontreal.ca/fr>. Régulièrement, ils organisent des midi-conférences auxquelles vous pouvez participer. Ces conférences sont aussi diffusées sur YouTube; vous pouvez donc les visionner.

19 - Services

- Vous pouvez avoir accès aux services de la bibliothèque (recherche, accès à des revues, livres périodiques, banques de données) <http://www.bib.umontreal.ca/> la bibliothécaire de criminologie est France Nadeau et son bureau est au Pavillon Samuel-Bronfman, bureau 2058 et son no : 514 343-6111, poste 2624 france.nadeau@umontreal.ca. Le guide de recherche en criminologie des Bibliothèques de l'UdeM peut également vous être utile : <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/260-Criminologie?tab=1062>
- Rabais au CEPsum, centre sportif <http://www.cepsum.umontreal.ca/>
- Services de la DGTIC au plan informatique <http://www.dgtic.umontreal.ca/>
- Accès à des services de médecine et de psychologie <http://www.cscp.umontreal.ca/ConsultationMedicale/index.htm> En effet, comme étudiant vous pouvez bénéficier des services avec un médecin de famille, des services spécialisés (dermatologie, psychiatrie), des services d'un psychologue ou d'un orienteur.
- La bibliothèque du Campus Laval est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 21h et le samedi et le dimanche, de 11h à 17h. La bibliothèque offre des salles de travaux d'équipe, un salon de lecture et une zone de travail individuel.
- Il est possible de réserver des salles de travail d'équipe dans le pavillon. Il suffit simplement d'en faire la demande au comptoir de l'Accueil situé au deuxième étage du Campus ou de remplir le formulaire disponible sur le site web de l'Université de Montréal, dans l'onglet "Campus" et sélectionner le Campus Laval.

Autres informations et liens importants

- Services aux étudiants, (plusieurs services sont offerts dont des accommodements aux étudiants en situation d'handicaps, de l'aide et écoute, des services de santé physique et psychologique, évaluation et orientation scolaire, aide à l'emploi, rédaction de CV et lettre d'intention. Vous pouvez les contacter au 514 343-6111, poste 45156 ou 450 686-4777. Il faut mentionner que vous êtes du Campus Laval. Vous trouverez de plus ample renseignement au www.sae.umontreal.ca Vous pouvez aussi vous présenter au local 4220 (4e étage).

- Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant de soutien à la réussite: il aide les étudiants qui présentent des difficultés académiques de toutes sortes (troubles d'apprentissage, TDA-H, troubles de santé mentale) <http://www.cesar.umontreal.ca/>
- Centre de communication écrite: il offre des ateliers pour aider les étudiants éprouvant des difficultés de rédaction www.cce.umontreal.ca/

20 - Participation aux divers comités de l'École de criminologie

Il existe plusieurs comités à l'École de criminologie et nous sollicitons régulièrement votre participation sur certains de ceux-ci. L'apport des étudiants permet d'introduire une autre vision, une autre approche. L'implication vous permet aussi de mieux voir le fonctionnement de l'École, les enjeux qui y sont soulevés et, tout simplement, de vous intégrer.

a) Assemblée départementale : 6 étudiants participent à ce comité en raison d'une fois par mois de septembre à mai. Ils participent aux discussions et aux décisions (ils ont le droit de vote). Tous les étudiants inscrits à un programme de criminologie peuvent être représentants.

b) D'autres comités ad hoc peuvent être créés en cours d'année académique

21 - Personnes – ressources et leurs rôles

Voici les gens de l'équipe de l'École de criminologie, leurs rôles et tâches respectifs. Leurs tâches sont beaucoup plus larges et complexes, mais ceci vous donne plus le lien avec vous.

| | |
|---|---|
| <p>Le Directeur <i>Samuel Tanner</i> Tél. 514-343-6111 (#40567) samuel.tanner@umontreal.ca</p> | <p>Adjointe au directeur (administrative) Isabelle Cagiotti Tél. 514-343-6111 (#39940) Isabelle.cagiotti@umontreal.ca</p> |
| <p>Coordonnatrice des stages et responsable pédagogique – programme de criminologie (bacc et mineure) Valérie Préseault Tél. 514-343-6111 (#40560) Valerie.preseault@umontreal.ca</p> | <p>Coordonnatrice des stages et responsable pédagogique – programme SIP (bacc) Sylvie Archambault Tél. 514-343-6111 (#1376) Sylvie.archambault@umontreal.ca</p> |
| <p>Majeure Criminologie - Campus Laval : Responsable pédagogique <i>Étienne Blais</i> Tél. 514-343-7328 etienne.blais@umontreal.ca</p> | <p>Technicien/Techniciennes en gestion des dossiers étudiants : Bacc. Criminologie, Bacc. Sécurité et études policières Céline Bizard Tél. 514-343-6111 (#40565) Celine.bizard@umontreal.ca</p> |
| <p>Technicien/Techniciennes en gestion des dossiers étudiants : Majeure criminologie - Campus Laval <i>Marie-Ève Lamoureux</i> Tél. 514-343-6111 (#45188) marie-eve.lamoureux@umontreal.ca</p> | |

Rôles et tâches

Samuel Tanner (directeur) : pour plaintes ou commentaires de satisfaction concernant un cours, un enseignant, un employé ou pour toutes suggestions ou commentaires.

Isabelle Cagiotti : elle est adjointe au directeur.

Étienne Blais : responsable de la majeure en criminologie. Vous pouvez le contacter pendant votre parcours académique ou si vous avez des questions sur votre cheminement

Marie-Ève Lamoureux TGDE Majeure : s'occupe des inscriptions aux cours si vous éprouvez des difficultés, vous lui remettez les formulaires d'usage (absence à un examen, demande de révision)

BESOIN D'AIDE ?

Centre étudiant (pour assistance pour vous aider dans votre) : 514-343-7212

Aide financière (Prêts et bourses) : 514-343-6145

Droit de scolarité (facturation) : 514-343-6915

Problème avec votre UNIP : 514-343-7288

Annexe structure de programme

NOM : _____ Code permanent : _____

MAJEURE EN CRIMINOLOGIE (Campus Laval)

1-065-2-0 STRUCTURE DE PROGRAMME – Version 6

(60 crédits; 36 obligatoires, 21 à option, 3 au choix)

Segment 91 – BLOC 91 A – Obligatoires – 36 crédits

| | |
|-----------|--|
| CRI 1050 | Sociocriminologie_____ |
| CRI 1100 | Psychocriminologie_____ |
| CRI 1151 | Justice criminelle 1_____ |
| CRI 1200 | La méthodologie en criminologie_____ |
| CRI 1401 | Milieus de pratique en criminologie_____ |
| CRI 1511 | Délinquance et facteurs criminogènes_____ |
| CRI 1600 | Initiation aux méthodes quantitatives_____ |
| CRI 1730 | Victimologie_____ |
| CRI 2052 | Insertion et réinsertion sociale_____ |
| CRI 2410 | Pénologie_____ |
| CRI 2990* | Enjeux éthiques en criminologie_____ |
| CRI 3900 | Justice des mineurs_____ |
| PHI 2990* | Fondements et enjeux pratiques de l'éthique_____ |

* Ces deux cours ne font qu'un. Il s'agit en fait de deux sections d'un même cours. La première partie est donnée par un enseignant du Département de philosophie et la deuxième partie est donnée par un enseignant de l'École de criminologie.

BLOC 91 B : Intervention (min 3cr. – max 15 cr.)

| | |
|----------|---|
| CRI 2000 | Santé mentale et enjeux de l'évaluation__ |
| CRI 2015 | Relation d'aide en criminologie_____ |
| CRI 2301 | Évaluation et intervention auprès des victimes__ |
| CRI 2545 | Intervention en situation de crise_____ |
| CRI 3010 | Conciliation et médiation_____ |
| CRI 3415 | Mesures pénales communautaires_____ |
| CRI 3721 | Principes et modèles d'intervention_____ |
| CRI 3820 | Évaluation et intervention auprès des jeunes_____ |

BLOC 91 C : Analyse-recherche (min 3cr – max 15cr.)

| | |
|----------|--|
| CRI 2531 | L'analyse stratégique en criminologie_____ |
| CRI 2950 | Questions de criminologie 1_____ |
| CRI 3013 | Analyse de la criminalité_____ |

| | |
|----------|---|
| CRI 3040 | Trajectoires criminelles _____ |
| CRI 3052 | Sociabilités criminelles _____ |
| CRI 3213 | Initiation méthodes quantitatives _____ |
| CRI 3318 | Méthodes quantitatives _____ |
| CRI 3361 | Prévention du crime _____ |
| CRI 3950 | Criminalité informatique _____ |

BLOC 91 D : Connaissances criminologiques (min 3-max 15cr.)

| | |
|----------|---|
| CRI 1001 | Perspectives historiques en criminologie |
| CRI 2427 | Violences criminelles _____ |
| CRI 2455 | Psychopathies _____ |
| CRI 2951 | Question de criminologie 2 _____ |
| CRI 3161 | Justice criminelle 2 _____ |
| CRI 3201 | Droits de la personne et criminologie _____ |
| CRI 3305 | Violences criminelles _____ |
| CRI 3341 | Drogues et criminalité _____ |
| CRI 3401 | Études du phénomène criminel |
| CRI 3420 | La femme et la question criminelle _____ |
| CRI 3425 | Sociologie du milieu carcéral _____ |
| CRI 3465 | Troubles de personnalité et délinquance __ |
| CRI 3495 | Criminels et troubles mentaux _____ |
| CRI 3540 | Les minorités et la question criminelle _____ |
| CRI 3810 | La délinquance sexuelle _____ |
| SIP 3040 | Régulation de la criminalité économique _____ |

BLOC 91 Z : Choix (3 crédits)

Annexe cheminement type pour les étudiants de la majeure en criminologie

| | | |
|---|--|--|
| <p>Automne de l'an 1</p> <p>Sélectionner 4 ou 5 cours parmi ces cours obligatoires :</p> <p>CRI1100-L ; CRI1200-L ; CRI1212-L; CRI1511-L ; CRI2052-L ; CRI3900-L</p> | <p>Automne de l'an 2</p> <p>Sélectionner le cours ou les cours obligatoires non complétés parmi ceux-ci :</p> <p>CRI1100-L ; CRI1200-L ; CRI1212-L; CRI1511-L ; CRI2052-L ; CRI3900-L</p> <p>Compléter l'horaire de 4 ou 5 cours par trimestre en sélectionnant parmi ces cours à option :</p> <p>CRI1001-L ; CRI2545-L ; CRI2455-L ; CRI3721-A ; CRI3950-L</p> <p>Au courant de l'an 2, que ce soit à l'automne ou à l'hiver, vous devez vous inscrire au cours au choix du bloc 91Z qui est un cours de 3 crédits de premier cycle universitaire et qui ne doit pas être de sigle débutant par CRI.</p> | <p>Été de l'an 1 et/ou été de l'an 2</p> <p>Si vous faites 4 cours par trimestre en automne et hiver et que vous voulez terminer le programme en deux ans, vous avez la possibilité de vous inscrire des cours à option selon ce qui est offert (blocs 91B, 91C, 91D) ou d'inscrire le cours au choix du bloc 91Z.</p> <div data-bbox="943 653 1507 968" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Note importante au sujet des cours à option : Vous devez vous inscrire à un total de 7 (21 crédits) pour compléter votre programme de majeure en criminologie. Vous devez sélectionner ces 7 cours à option parmi les blocs 91B, 91C et 91D de la structure du programme tout en vous assurant de vous inscrire au minimum requis d'un cours (3 crédits) dans chacun des trois blocs à option (91B, 91C et 91D).</p> </div> |
| <p>Hiver de l'an 1</p> <p>Sélectionner 4 ou 5 cours parmi ces cours obligatoires (CRI2990 et PHI2990 de 1.5 crédits chacun comptent pour un cours ensemble et ils doivent être suivis au même trimestre) :</p> <p>CRI1050-L ; CRI1151-L ; CRI1600-L ; CRI1730-L ; CRI2410-L ; CRI2990-L et PHI2990-L</p> | <p>Hiver de l'an 2</p> <p>Sélectionner le cours ou les cours obligatoires non complétés parmi ceux-ci :</p> <p>CRI1050-L ; CRI1151-L ; CRI1600-L ; CRI1730-L ; CRI2410-L ; CRI2990-L et PHI2990-L</p> <p>Compléter l'horaire de 4 ou 5 cours par trimestre en sélectionnant parmi les cours à option qui seront offerts.</p> | |

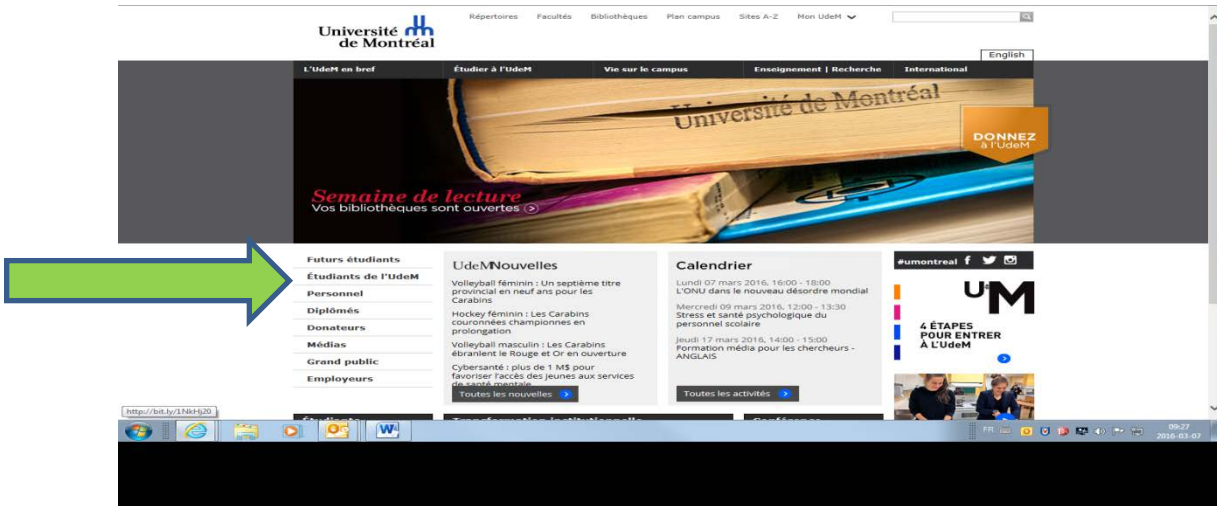
Légende : Cours obligatoires _ Cours à option _ Cours au choix.

Annexe recherche offre de cours au choix

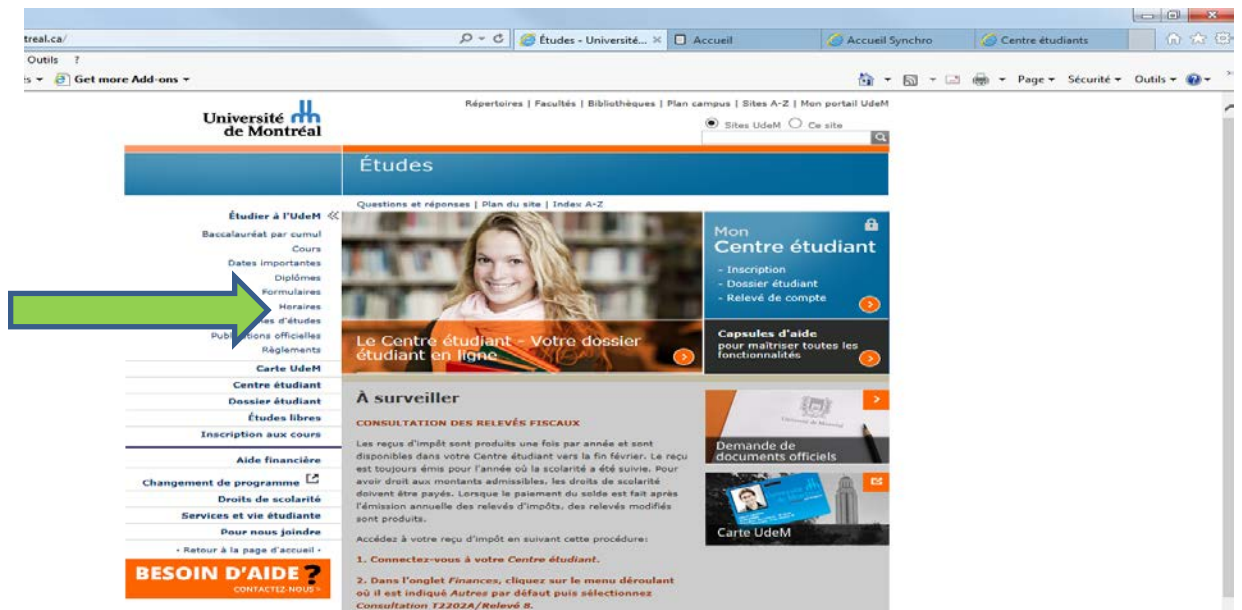
Faire une recherche pour connaître l'offre de cours pour les cours offerts

comme cours « au choix » dans votre programme d'études

1. www.umontreal.ca
2. Cliquez sur « Étudiants de l'UdeM »



3. Cliquez sur « Horaire »



4. Cliquez sur [Horaire cours](#)

Vous devez choisir le trimestre et mentionner le numéro de votre programme d'études (bacc. En crimino. : 106510, mineure en crimino : 106540) et également indiqué l'attribut du cours désiré (Ex : au choix, hors programme, option)

The screenshot shows a web interface for course search. At the top, there are tabs for 'Rechercher', 'Programme études', 'Inscription', and 'Vos données études'. Below these are sub-tabs: 'recherche cours', 'navigation répertoire cours', and 'recherche programme d'études'. The main heading is 'Recherche cours' and the section is 'Entrée critères recherche'. The form includes the following fields:

- Établissement:** Université de Montréal (indicated by a green arrow)
- Trimestre:** Été 2016 (indicated by a green arrow)
- Message:** Sélectionnez au moins deux critères et cliquez sur Rechercher.
- Critères recherche cours:**
 - Matière cours:** sélectionner matière (indicated by a green arrow)
 - Numéro cours:** égal à (dropdown)
 - Cheminement:** Premier cycle (dropdown)
 - Programme d'études:** 106510 (exemple: 123456) (indicated by a green arrow)
 - Attribut de cours:** (dropdown)
 - Campus:** (dropdown)
- Message:** Entrez d'autres critères pour préciser davantage votre recherche.
- Critères recherche suppl.:** (dropdown)
- Heure début:** Plus grand ou égal à (dropdown)
- Heure fin:** Plus petit ou égal à (dropdown) (exemple: 1:00PM)
- Jour semaine:** Inclure tout jour sél. (dropdown)
- Options:** Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim
- Nom enseignant:** égal à (dropdown)
- N° cours:** (exemple: 1136)
- Titre par mot-clé:** (exemple: statistiques)

5. Cliquez sur « Rechercher »

Cliquer sur chaque lettre qui résulte de votre recherche pour voir les cours offerts. Dans l'exemple ci-dessous, il y a des cours dont le sigle débute par les lettres, A, E, I. Pour voir chacun des cours, vous devez cliquer sur chacune des lettres pour voir quels sont les cours offerts selon le code de matière.

Recherche cours

Résultats recherche cours

Voici les résultats de la recherche selon les critères sélectionnés.

Université de Montréal | Été 2016 |

Les cours suivants correspondent à vos critères de recherche. Chemin, cours: **Premier cycle**, Programme études: **100510**, Valeur attribut cours: **CHOIX**, Cours ouverts seulement: **Non**

| | | |
|---|---|---|
| A | E | I |
|---|---|---|

RÉDUIRE TOUT DÉVELOPPER TOUT NOUVELLE RECHERCHE

Sélectionnez un code de matière pour faire afficher ou masquer les données sur un cours.

▷ **ANG - Études anglaises**

▷ **ASA - Administration de la santé**

RÉDUIRE TOUT DÉVELOPPER TOUT NOUVELLE RECHERCHE

Rechercher Programme Études Inscription Vos Données Études

Recherche Cours Navigation Répertoire Cours Recherche Programme D'Études

Aller à

Annexe Description du Baccalauréat par appellation en Études du phénomène criminel

Description du Baccalauréat par appellation en « Études du phénomène criminel »

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la création de baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) est un développement majeur à la fois pour l'Université de Montréal et pour ses étudiants. Ceux-ci peuvent, en les complétant, bénéficier de plusieurs avantages non négligeables, notamment en matière d'employabilité et de reconnaissance de leur parcours académique par les milieux de pratiques intéressés. En effet, les BACCAP ont pour but de refléter plus précisément la nature des études complétées par les finissants et donc d'assurer une meilleure lisibilité de leur formation par les organisations qui les embauchent.

Le BACCAP en études du phénomène criminel permet donc aux étudiants de combiner de façon cohérente divers programmes courts (p. ex : Majeure en criminologie, certificat en victimologie, certificat en cyber enquête) et d'aller chercher une expertise variée sur différents thèmes reliés à la criminologie. De manière générale, en criminologie, les opportunités d'emploi sont très intéressantes. L'étude « *La relance à l'Université 2013* » nous a appris que, deux ans plus tard, 75 % des diplômés de 2011 travaillaient à temps plein (versus 23,7 % toujours aux études) et que, dans 92,5 % des cas, le poste obtenu était en lien avec la formation reçue¹.

L'Ordre professionnel des criminologues (OPCQ) a officiellement été créé le 22 juillet 2015. Depuis, l'adhésion à cet Ordre est nécessaire pour exercer certaines activités au Québec, telles que : a) évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité; b) évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse; c) évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents; d) déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation et e) décider de l'utilisation des mesures de contention. Le ministère de la Sécurité publique demande aussi à ce que les agents de probation ou conseiller en milieu carcéral fassent partie d'un ordre professionnel.

Le baccalauréat en Criminologie est le diplôme requis pour adhérer à l'OPCQ. Or, les cinq activités « réservées » et présentées ci-haut sont principalement exercées par les criminologues qui œuvrent au sein du Ministère de la Santé et des Services sociaux (ex. : Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ou établissements de psychiatrie légale). Le ministère de la sécurité publique offre aussi de plusieurs emplois qui ne demandent pas de faire partie d'un ordre professionnel. En d'autres mots, de nombreux emplois continuent d'être disponibles et offerts aux finissants qui n'adhèrent pas à l'OPCQ.

BACCAP « ÉTUDES DU PHÉNOMÈNE CRIMINEL »

Le projet du BACCAP s'appuie à la fois sur l'évolution de la majeure en Criminologie et celle du marché du travail. Il répond à la demande de détenteurs de diplôme universitaire en mesure d'intervenir ou de faire de

1. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2013). *La relance à l'Université 2013*.

la recherche appliquée sur les questions de la criminalité, de la déviance, du système pénal, des délinquants, des groupes marginaux et des victimes d'actes criminels. Cette demande provient de milieux des secteurs publics ou privés.

Pour obtenir le BACCAP en « études du phénomène criminel », l'étudiant doit satisfaire à l'une des options de la liste 1 et compléter un des certificats de la liste 2 :

Liste 1 (60 crédits minimum et maximum) (Choisir entre les deux options)

Option 1 Majeure en criminologie (60 cr.)

Option 2 Certificat en criminologie (30 cr.) OU Mineure en criminologie (30 cr.)

ET

Certificat en victimologie (30 cr.)

À la condition que cette combinaison inclue les 8 cours suivants, dont plusieurs sont obligatoires dans l'un ou l'autre des programmes :

1. CRI1200/CRI1200G Méthodologie en criminologie^t
2. CRI1600/CRI1600G Initiation aux méthodes quantitatives^t
3. CRI1050/CRI1050G Sociocriminologie
4. CRI1100/CRI1100G Psychocriminologie
5. CRI1151/CRI1151G Justice criminelle OU VIO 2017 Victimes et institutions juridiques
6. CRI1730/CRI1730G Victimologie
7. CRI2410/CRI2410G Pénologie
8. CRI3401/CRI3401G Études du phénomène criminel

^t Les CRI 1200/CRI1200G et CRI1600/CRI1600 peuvent être substitués par le CRI1006/CRI1006G.

Liste 2 (30 crédits minimum et maximum) (* programme offert à la Faculté de l'éducation permanente)

- **Études autochtones** (ex : AUT2500 *Travail en contextes autochtones*, pouvant mener à des études de 2^e cycle auprès de populations autochtones/ délinquantes ou victimes d'actes criminels),
- **Études féministes, des genres et des sexualités** (ex : FEM2000 *Introduction aux courants de pensée féministes*) pouvant mener à des études de 2^e cycle portant sur les femmes et la question criminelle.
- **Science politique** (ex : POL2011 *Sécurité et conflits*, pouvant mener à des études de 2^e cycle en matière de politiques pénales, sociales ou relatives à la sécurité publique),
- **Sciences économiques** (ex : ECN2230 *Institutions et marchés financiers, études féministes, des genres et des sexualités*),
- **Sociologie** (ex : SOL1016 *Déviance, exclusion et contrôle social*, pouvant mener à des études de 2^e cycle en matière de sociocriminologie et étude de la réaction sociale).
- **Certificat en Intervention psychoéducatrice** (ex : PSE2504 *L'intervention et le multiculturalisme*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'intervenant auprès de clientèles en difficulté d'adaptation/ délinquantes ou victimes d'actes criminels)*,

- **Certificat en enquête et renseignement** (ex : L'organisation de l'enquête, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi en matière d'enquête, vérification ou inspection).
- **Gestion appliquée à la police et à la sécurité** (ex. : GSP2100 Planification et organisation en sécurité intérieure, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'analyste ou gestionnaire des opérations en matière de sécurité intérieure),
- **Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques** (ex. JES 1000 *L'intervenant et la relation d'aide*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'intervenant auprès des jeunes en difficulté/ délinquants ou victimes d'actes criminels)*
- **Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention** (ex : SME1020 *Interdisciplinarité et intervention*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'intervenant dans le domaine de la santé mentale/ auprès des personnes délinquantes ou victimes d'actes criminels)*,
- **Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention** (ex. : SXS1001 *Développement sexuel et affectif*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'intervenant auprès des clientèles délinquantes ou victimes d'actes criminels/ présentant un besoin ou une problématique en matière de santé sexuelle)*.
- **Certificat d'intervention en dépendances (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation** ((ex : TXM3500 *Approches motivationnelles*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'intervenant auprès de clientèles délinquantes ou victimes d'actes criminels/ éprouvant des problèmes liés aux diverses formes de dépendances.)*,
- **Victimologie** (pour les étudiants de la majeure; ex : VIO 2011 - *Violence et harcèlement au travail* pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'intervenant auprès de clientèles délinquantes ou victimes d'actes criminels)*.
- **Analyse de la sécurité de l'information et des systèmes** (HEC, ex : 30-715-12 *Gouvernance et gestion des risques de la sécurité de l'information et des systèmes*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'analyste, conseiller, préventionniste en matière de sécurité des systèmes d'information),
- **Cyber enquête** (Polytechnique, ex : CY140 *Piratage informatique*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'analyste, conseiller, préventionniste en matière de cybercriminalité),
- **Cyber fraude** (Polytechnique, ex : CF110 *Introduction à la preuve numérique*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'analyste ou conseiller informatique, spécialiste en sécurité des données informatiques.),
- **Cyber sécurité des réseaux informatiques** (Polytechnique, ex : CR310 *Cyberattaque et défense en entreprise*, pouvant mener à des études de 2^e cycle ou un emploi d'analyste, conseiller ou spécialiste en cybersécurité et continuité des affaires),

Par la combinaison de la majeure en Criminologie et des certificats ou mineures disponibles, le BACCAP permet d'accéder à des compétences dans le domaine de l'intervention ou analyse criminologique tel qu'elles se pratiquent hors du système professionnel. Il se distingue toutefois du baccalauréat en Criminologie dont le programme tient compte des exigences de l'OPCQ. Il se différencie également du baccalauréat en Sécurité et études policières qui met un accent particulier sur la régulation de la délinquance économique, la sécurité intérieure, la police transnationale, les mouvements sociaux et l'exploitation des systèmes d'information.

La majeure en Criminologie permettra aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance de la justice criminelle et pénale, de la pénologie, des milieux de pratique en criminologie, des théories de la délinquance et de la victimisation, de la sécurité et de la réaction sociale au crime, des méthodes d'analyse, d'évaluation et d'intervention en criminologie.

La combinaison du certificat ou mineur en Criminologie ET du certificat en Victimologie permettra aux étudiants de comprendre le phénomène criminel et d'en analyser les principaux enjeux, de développer des habiletés à concevoir et à conduire une intervention appropriée auprès des délinquants et des victimes, d'analyser des problématiques d'un point de vue criminologique et de développer une réflexion critique

entourant la réaction sociale au crime. Le certificat ou la mineure choisi(e) en complément leur permettra d'acquérir une formation de base dans un champ de pratique ou d'analyse spécifique.

Par ailleurs, en vue de l'obtention d'un Baccalauréat par cumul avec appellation « études du phénomène criminel », le séminaire d'intégration « CRI3401 *Études du phénomène criminel* » doit être suivi.

Finalement, dans certains cas, les étudiants ayant complété un BACCAP en « Études du phénomène criminel » peuvent avoir accès, selon les conditions d'admissibilité, aux études de deuxième cycle en criminologie. Par exemple, à l'Université de Montréal, ils peuvent accéder à une maîtrise avec stages en intervention, leur permettant éventuellement de faire partie de l'Ordre des criminologues du Québec, une maîtrise avec stages en analyse, plus centrée sur la recherche appliquée, ou une maîtrise avec mémoire de recherche portant sur divers aspects du phénomène criminel. Tous doivent cependant satisfaire aux conditions générales d'admissibilité qui incluent notamment : avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les étudiants doivent obligatoirement réussir le cours CRI 3401 pour être admissibles au BACCAP.
- Les étudiants peuvent demander un BACCAP jusqu'à deux (2) ans après avoir terminé leur programme de Majeure en criminologie, à condition de réussir le cours CRI 3401. Ce cours pourra être suivi comme étudiant libre.
- Les étudiants qui ont déjà un Baccalauréat par cumul (BACCUM) ne peuvent pas obtenir le BACCAP. Il est impossible de défaire un BACCUM pour le transformer en BACCAP. Les étudiants intéressés par le BACCAP doivent donc attendre de satisfaire toutes les conditions avant de demander leur diplomation.